

DEVENEZ PARRAIN !

**ET NOUS VOUS OFFRONS 1/3 DE LA SURFACE
DU STAND QUE VOUS AVEZ PARRAINÉ !**

CHERS EXPOSANTS,

Régulièrement, vous conseillez des nouveaux artistes ou galeristes à rejoindre la famille art3f et nous vous en sommes reconnaissants.

Nous voulons à notre tour faire un geste pour vous remercier et nous avons décidé de vous offrir de la surface supplémentaire !

EXEMPLES :

1

Vous parrainez un exposant qui prend 9m²,
nous vous offrons 3m²
qui se rajoute à votre stand

2

Vous parrainez un exposant qui prend un 18m²,
nous vous offrons 6m²
qui peuvent se rajouter en 1 ou 2 fois à votre stand

3

Vous parrainez un exposant qui prend deux
stands : un de 9m² et un second de 18m²,
nous vous offrons 9m² (3m²+6m²)
qui peuvent se rajouter en 1 ou 2 fois à votre stand

COMMENT DEVENIR PARRAIN OU MARRAINE ?

2 POSSIBILITÉS :

- Soit le nouvel exposant se manifeste à l'envoi de son contrat en nous indiquant le nom du parrain ou de la marraine
- Soit vous nous faites la demande du ou des contrats concernés et nous indiquons directement votre nom en votre qualité de parrain ou marraine sur le contrat que vous allez ensuite envoyer à votre contact

QUELQUES CONDITIONS :

(Conditions générales complètes au verso de ce document)

- Vous devez parrainer un nouvel exposant ou un exposant n'ayant pas exposé chez nous depuis plus de 3 ans
- Vous devez vous-même être déjà inscrit sur un ou plusieurs salons
- La surface offerte doit être utilisée dans les 12 mois qui suivent la signature du contrat

DÈS RÉCEPTION DU OU DES CONTRATS

nous vous prévenons par mail de la surface offerte.



CONDITIONS GÉNÉRALES DU «PROGRAMME DE PARRAINAGE»

Les présentes conditions générales s'appliquent au parrainage des nouveaux clients (ci-après : « Nouveau Client ») de art3f (ci-après : « art3f ») par des clients existants de art3f (ci-après : « Client Existant »). Les présentes conditions générales sont complétées par les conditions respectives du programme de parrainage (ci-après : « Conditions générales »).

1. Personnes éligibles au programme

- 1.1. Le Nouveau Client et le Client Existant doivent être deux personnes physiques distinctes.
- 1.2. Le Client Existant doit déjà être client chez art3f. Le terme « Nouveau Client » désigne chaque client n'ayant jamais participé à un salon, chaque client n'ayant pas exposé chez art3f ces 3 dernières années et n'ayant pas finalisé sa procédure d'inscription.
- 1.3. La relation entre le Client Existant et art3f doit se poursuivre jusqu'à réception du bonus (ci-après « bonus »).

2. Conditions de bonus

- 2.1. Le Client existant reçoit un bonus de surface pour le parrainage d'un Nouveau Client, lors de sa première participation à un salon art3f
- 2.2. Un Client Existant parraine un Nouveau Client lorsque les deux conditions de bonus suivantes sont remplies :
 - 2.2.1. Le Client Existant indique au nouveau client d'indiquer son code de parrainage lors de l'envoi de son contrat d'inscription (son code client). Le Client Existant n'est pas autorisé à diffuser son code de parrainage publiquement.
 - 2.2.2. Le Nouveau Client s'inscrit à un salon en remplissant un contrat de participation et le signant. Il est accepté par le comité de sélection et en règle intégralement la facture.
- 2.3. Le bonus pour le client existant consiste en une surface offerte. (Le Client existant se verra augmenté la surface de son stand d'un tiers de la surface réservée par le Nouveau Client après que le Nouveau Client ait réglé entièrement sa facture.)
- 2.4. Le bonus doit être utilisé sur un salon sur lequel il y a déjà un contrat de participation et dans les 12 mois suivants le salon du Nouveau Client.

3. Restrictions

- 3.1. Dans le cadre du programme de parrainage, chaque Client Existant pourra augmenter la surface de son stand, sous réserve de disponibilité.
- 3.2. Le programme de parrainage est ouvert uniquement à des exposants ayant déjà participé à un salon
- 3.3. Le Nouveau Client ne peut utiliser qu'un seul code de parrainage personnel dans le cadre de son inscription.

4. Pas d'obligation légale, les conditions spéciales peuvent être modifiées à tout moment

- 4.1. Aucune obligation juridiquement contraignante de art3f n'est attachée au programme de parrainage.
- 4.2. Art3f se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au Programme de parrainage à tout moment, sans préavis ou motivation.
- 4.3. Toute modification du programme de parrainage sera annoncée par mail et prendra effet dès son annonce.
- 4.4. Art3f se réserve le droit d'exclure, à tout moment, des clients dudit programme en raison d'un comportement abusif et/ou frauduleux, de leur part, au regard des conditions générales ou des restrictions du programme de parrainage. Art3f n'est pas tenue de justifier l'exclusion.